

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens



**Yves TERLAT
MAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



N°194/2024

**ELECTIONS LEGISLATIVES
30 JUIN ET 07 JUILLET 2024**



Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Electoral,
- Vu le décret n°2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'assemblée nationale,

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} :

Sont désignés pour remplir les fonctions de présidents :

1^{er} bureau : Salle Georges BRASSENS
Monsieur GAPENNE Marcel

2^{ème} bureau : Centre Social D. Bergerand
Monsieur DANCOISNE Albert

3^{ème} bureau : Salle des Fêtes
Monsieur TERLAT Yves

ARTICLE 2 :

Seuls les présidents ci-dessus désignés assureront la police de leur bureau respectif.

LE MAIRE,

